



CONFÉRENCE

CHAPITRE 8 DU CETA : QUELLES INNOVATIONS POUR LE DROIT DES INVESTISSEMENTS ?

07 février 2017

Amphithéâtre IV - Centre Panthéon

Table ronde organisée par l'Association des Juristes de Droit international privé de l'Université Paris 2 Panthéon-Assas

Sous la Présidence de [Marie Goré](#), Professeur à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas et co-directrice du [Master II de Droit international privé et du commerce international](#), l'[AJDIP](#) de l'Université Paris 2 Panthéon-Assas organise une table ronde autour de :

> **Yves NOUVEL**, Professeur à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas

« *Innovations dans les normes de protection substantielle des investissements* »

> **Julien FOURET**, avocat associé au sein du Cabinet Betto Seraglini

« *Caractéristiques du Tribunal institué par l'Accord* »

> **Sophie LEMAIRE**, Professeur à l'Université Paris-Dauphine

« *Le CETA, les règlements d'arbitrage et les lois étatiques : Quelles articulations ? Quelles procédures ?* »

> **Daniel SEGOIN**, Agent du gouvernement français auprès de la CJUE en charge de la politique commerciale commune

« *L'articulation du CETA avec l'ordre juridique de l'Union : l'arbitrage investisseurs/Etats et le conseil de coopération réglementaire* »

La participation à cette table ronde est validée au titre de la formation continue des avocats (2h)

